



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Industrie et commerce extérieur : personnel

Question écrite n° 63615

Texte de la question

M Pierre Goldberg attire l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur les revendications du syndicat national des techniciens de l'industrie et des mines, corps de catégorie B du ministère de l'industrie et du commerce extérieur, qui représente environ 20 p 100 de l'effectif global des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement et est constituée en majorité de fonctionnaires recrutés à niveau « Bac + 2 ». Leur niveau de recrutement et leur expérience professionnelle permettent à l'administration de leur confier des responsabilités de techniciens supérieurs dans diverses activités relevant de la compétence des ministres chargés de l'industrie, de l'environnement ou des transports. Selon ce syndicat, l'application du protocole d'accord sur la rénovation de la fonction publique (protocole Durafour) devait être l'occasion de satisfaire leurs revendications légitimes, notamment en ce qui concerne la reconnaissance de leur niveau de recrutement et de leur niveau de responsabilité. Il lui demande les dispositions qu'il compte prendre pour satisfaire les revendications de ce syndicat.

Texte de la réponse

Reponse. - Les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur attachent une grande importance à une amélioration de la situation des techniciens de l'industrie et des mines, compte tenu tant de leur niveau de recrutement que des responsabilités qu'ils exercent au sein de ce département ministériel. Le ministre de l'industrie et du commerce extérieur a proposé au ministère chargé de la fonction publique, en accord avec les représentants du syndicat majoritaire de ce corps, qu'une modification du statut des techniciens de l'industrie et des mines soit réalisée. L'article 5-1 du décret statutaire de ce corps préciserait désormais que la détention d'un diplôme universitaire sanctionnant deux années d'enseignement supérieur soit dorénavant exigée des candidats aux concours externes. Ces discussions s'inscrivent dans un débat plus large portant sur les demandes présentées par les intéressés en vue de bénéficier du classement indiciaire intermédiaire.

Données clés

Auteur : [M. Goldberg Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63615

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1992, page 4965